



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°108/2026

RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 24

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 1

Votants : 28

Présent.e.s (24) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (1) : M. ROUAULT Eric

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°108/2026 (4.1) : Tableau des effectifs – Modifications

Rapporteur : M. Rabeau

Il a été proposé au conseil municipal d'approuver deux modifications du tableau des effectifs liées à une évolution de carrière et un recrutement.

1- Transformation de grade suite à promotion interne

Une agente du pôle Action Culturelle nommée sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe a été reçue à la promotion interne et est inscrite sur liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation principal 2nd classe.

2- Suppression d'un emploi au grade de technicien et création d'un emploi au grade d'agent de maitrise principal

Un agent du service Patrimoine Bati et Parc Véhicules, occupant les fonctions de responsable de service, a demandé une mutation vers une autre collectivité.

Un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir ce poste devenu vacant au 18 janvier 2026.

Le candidat retenu est titulaire de la fonction publique territoriale. Son recrutement est envisagé par voie de mutation.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale-Finances réunie le 9 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de transformer, au 1^{er} novembre 2026, un poste au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe en un poste au grade d'assistant de conservation principal 2nd classe.**
- **Accepte de créer au tableau des effectifs, au 1^{er} octobre 2026, un poste à temps complet au grade d'agent de maitrise principal et de supprimer à la même date un poste au grade de technicien.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER